

Comment la ville de Lyon gère la baisse des dotations de l'Etat ?

Pour la deuxième année consécutive, les communes voient en principe, l'Etat réduire les dotations qu'elles reçoivent chaque année. Les plus riches voient également leur participation au fonds de péréquation entre communes augmenter.

C'est le cas de la **ville de Lyon** qui doit compenser les montants suivants :

- 2015 : 3 940 K€ soit 7,88 € par habitant
- 2016 : 14 589 K€, soit 28,88 € par habitant

Pour ces 2 années, le montant à compenser est donc d'environ 37 € par habitant, soit 3,2% du budget de fonctionnement consolidé courant, qui était de 1 148 € en 2014.

CANOL a analysé les budgets consolidés 2014, 2015 et 2016, c'est-à-dire englobant **la halle Paul Bocuse, le Théâtre des Célestins** et, depuis 2015 **l'Auditorium ON**, afin de déterminer quelles compensations la ville a prévues et lequel des domaines elles affecteraient :

- Un effort de réduction des charges internes de la ville
- Une diminution du service apporté aux usagers
- Une contribution supplémentaire demandée aux usagers ou aux contribuables.
- Une diminution des investissements.

Voici ce que nous avons découvert, en tenant compte de l'évolution de la population qui a été de 2,5% sur 2 ans :

▪ **Globalement, au lieu de diminuer de 37 € (3,2%), les dépenses de fonctionnement courantes par habitant augmenteront de 56 € (4,9%) de 2014 à 2016, soit un écart de 93 € (8,1%).**

▪ **Les recettes fiscales augmenteront de 58,8 € (53 € pour les taxes d'habitation et foncières), c'est-à-dire qu'elles combleront largement plus que les 37 € à compenser.** Il n'y avait donc pas de raison de crier « au feu ! » quand les baisses de l'Etat ont été annoncées. **En 2015, avec l'augmentation de 5% de la fiscalité directe, la ville de Lyon avait déjà trouvé 34 € de recettes supplémentaires par habitant !**

- Les recettes domaniales (payées par les utilisateurs de l'espace ou des services publics augmenteront de 2,2% (2,29 €) C'est le cas des tarifs des cantines scolaires, des bibliothèques, des musées, du stationnement...
- Les charges de personnel augmenteront de 4,4% (30 € par habitant)
- Les charges à caractère général resteront stables (+0,1%). C'est pourtant là que l'effort principal aurait dû être décidé, car les économies y ont le moins d'impact sur la population !
- Les subventions versées aux associations augmenteront de 8,4% (10,5€) malgré la baisse de certaines.

Si nous regardons les dépenses nettes par activité (fonction), recettes déduites, on constate l'évolution suivante :

- Les services généraux augmenteront de 1,1% (3,14 €)
- Les dépenses de sécurité diminueront de 13,3% (-4,48 €)
- L'enseignement croîtra de 8,6% (14,45 €) du fait du changement des rythmes scolaires
- La culture croîtra de 5,9% (11,40 €), les sports de 8,1% (4 €)
- Les interventions sociales diminueront de 11,4% (-6,38 €)
- Les dépenses de famille augmenteront de 17,5% (7,48 €)
- Les services urbains verront leurs dépenses diminuer de 3,5% (-2,67 €)

L'ensemble des dépenses nettes augmentera donc de 3,1% (28 €)... au lieu de diminuer de 3,2% (37 €), soit 65 € de trop !

Les seules économies seront réalisées dans les secteurs de la sécurité, des interventions sociales et des services urbains, c'est-à-dire dans les services aux usagers alors **qu'aucune économie véritable n'est constatée dans l'administration générale ou les frais de personnel, là où elles ne portent pas préjudice à la population.**

Nous nous sommes cependant aperçu que la croissance prévue des dépenses devrait être moins forte en 2016 (0,7%) qu'en 2015 (4,7%), le plan « marges de manœuvre » décidé commençant à faire un peu d'effets.

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : LOCAMAIL, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472

La contribution de la **ville de Lyon** au « redressement des finances publiques de la France » ne sera donc pas encore perceptible en 2016... d'autant que **ce sont encore les contribuables qui verront leur participation augmenter le plus : la croissance des recettes fiscales ou domaniales (58 €) compensant la totalité des 56 € de dépenses excédentaires.**

Compte tenu de cette augmentation des dépenses, la capacité d'investissements se réduit d'année en année et malgré une baisse des investissements de 14% par rapport à 2015, **la ville de Lyon va accroître sa dette de 47 millions d'euros cette année et la porter à 470 M€, soit 930 € par habitant.**

L'avis de CANOL sur le budget de la ville de Lyon 2016 est « peut largement mieux faire ! ».

Et de toute façon, nouvelle reculade : le gouvernement annonce maintenant renoncer à la baisse des dotations de 3,7 milliards d'euros aux collectivités.

CANOL Actualités

est une publication de l'association CANOL, association loi de 1901, n°069 1044 566. Sa parution est de 5 numéros par an.

B.P. 19 – 69131 ECULLY CEDEX - tél./fax : 04.78.35.32.74 - e-mail : canol69@orange.fr

Directeur de la publication et rédacteur en chef : Michel VERGNAUD

Imprimerie : LOCAMAIL, 64 chemin des Mouilles – 69130 ECULLY

Dépôt légal : février 2008. ISSN : 1964-8472